

## **Séance publique du 19 septembre 2005**

### **Délibération n° 2005-2903**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Aires d'accueil des gens du voyage - Programme 2005 - Autorisation de programme globalisée pour les travaux de compétence communautaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le transfert de la compétence réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage devrait intervenir au 1er janvier 2006. D'ici là, les projets déjà engagés relèvent des dispositifs prévus par les délibérations n° 2003-1184 et 2004-2045, respectivement en date des 19 mai 2003 et 12 juillet 2004.

Ainsi, par ces délibérations, le conseil de Communauté a approuvé le principe d'un soutien de la Communauté urbaine à la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage arrêté le 22 avril 2003 conjointement par monsieur le préfet et monsieur le président du Département et la convention-type fixant les obligations réciproques entre la Communauté urbaine et les communes concernées. La participation de la Communauté urbaine s'effectue, d'une part, par la réalisation de travaux au titre de ses compétences (article 5215-26 du code général des collectivités territoriales) et, d'autre part, de façon complémentaire, sous la forme d'un fonds de concours aux Communes.

Les dépenses ci-après viendront en déduction de la participation plafonnée de la Communauté urbaine pour chacune des Communes qui confirmeront prochainement leur demande à la Communauté urbaine de contribuer à leur projet. Le solde positif sera apporté sous forme de fonds de concours dans la limite du montant hors taxes des dépenses restant à la charge de la Commune après déduction des subventions de l'Etat et du Département. Lorsque le montage financier définitif de chacune des aires sera connu, le montant du fonds de concours à verser aux Communes fera l'objet d'une décision du Bureau et d'une convention entre la Communauté urbaine et chacune des Communes, conformément à la convention-type approuvée en mai 2003.

#### **L'état d'avancement du programme 2004**

Le Bureau en date du 5 juillet 2004 a approuvé un programme 2004 de travaux au titre des aires d'accueil de Rillieux la Pape, Neuville sur Saône et Craponne pour un montant total de 230 000 €.

Seule la commune de Rillieux la Pape a engagé les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage (20 places). Des travaux de compétence communautaire (assainissement) ont été réalisés pour un montant de 140 353,72 € TTC, les travaux de voirie restent à engager et seront réalisés au cours de l'année 2005.

Le projet de la commune de Craponne (10 places) a pris du retard, toutefois les travaux devraient être engagés au cours du dernier trimestre 2005. Le montant prévisionnel des travaux de compétence communautaire avait initialement été estimé à 15 000 €, ce montant a été actualisé et devrait être de 40 000 €. Il est rappelé que la participation maximale de la Communauté urbaine sur ce projet est de 152 450 € (travaux de compétence communautaire et fonds de concours).

Le projet de 10 places de la commune de Neuville sur Saône a également pris du retard et il est proposé de l'annuler de la programmation 2004 et le réinscrire en programmation 2005. Le montant estimé des travaux de compétence communautaire demeure inchangé à 65 000 €.

Programme 2004 actualisé					
Communes	Intervention	Montant estimé	Montant réalisé au 1/01/05	Montant actualisé	Observations
Rillieux la Pape	assainissement, raccordement au réseau d'eau et voirie	150 000 €	140 353,72 €	150 000 €	opération en cours de réalisation
Craponne	assainissement, raccordement au réseau d'eau et voirie	15 000 €	0 €	40 000 €	opération retardée, montant à actualiser démarrage des travaux automne 2005
Neuville sur Saône	assainissement et raccordement au réseau d'eau	65 000 €	0 €	0 €	opération retardée, reprise dans la programmation 2005
total		230 000 €	140 353,72 €	190 000 €	

### Le programme 2005

Trois nouveaux projets devraient passer en phase opérationnelle : il s'agit des projets des communes de Vénissieux, Sainte Foy lès Lyon-Francheville et Saint Priest.

La commune de Vénissieux a décidé l'aménagement d'une aire de 20 places. Les travaux de compétence communautaire concernent le raccordement au réseau d'eau et à la voirie ; ils sont estimés à 30 000 €. Il est rappelé que la participation maximale de la Communauté urbaine sur ce projet est de 304 900 € (travaux de compétence communautaire et fonds de concours).

Les communes de Sainte Foy lès Lyon et Francheville ont décidé l'aménagement en commun d'une aire de 20 places. Les travaux de compétence communautaire concernent le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement et à la voirie ainsi que l'acquisition du foncier ; ils sont estimés à 101 000 €. Il est rappelé que la participation maximale de la Communauté urbaine sur ce projet est de 304 900 € (travaux de compétence communautaire foncier et fonds de concours).

La commune de Saint Priest a décidé l'aménagement d'une aire de 16 places. L'intervention de la Communauté urbaine concerne l'acquisition du foncier pour un montant estimé à 20 000 €. Il est rappelé que la participation maximale de la Communauté urbaine sur ce projet est de 243 920 € (mise à disposition gratuite du foncier et fonds de concours).

Programme 2005			
Commune	Intervention	Montant estimé	Remarques
Neuville sur Saône	assainissement et raccordement au réseau d'eau et voirie	65 000 €	en attente de validation
Vénissieux	raccordement au réseau d'eau et voirie	30 000 €	livraison prévue au 1er semestre 2006
Sainte Foy lès Lyon-Francheville	foncier, assainissement raccordement au réseau d'eau et voirie	101 000 €	livraison prévue au 1er semestre 2006
Saint Priest	foncier	20 000 €	livraison prévue au 1er semestre 2006
total		216 000 €	

L'ensemble de ces interventions devrait se répartir comme suit :

Nature	Montant total	CP 2005	CP 2006
assainissement	82 000 €	56 000 €	26 000 €
eau	58 000 €	32 000 €	26 000 €
voirie	31 000 €	5 000 €	26 000 €
foncier	45 000 €		45 000 €
total	216 000 €	93 000 €	123 000 €

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 27 juin 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

- a) - la modification du programme 2004 de travaux au titre des aires d'accueil des gens du voyage,
- b) - le programme 2005 de travaux au titre des aires d'accueil des gens du voyage.

**2° - L'opération** programme 2005 : aires d'accueil des gens du voyage, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme pour un montant total de 216 000 € en dépenses, répartis comme suit :

- 76 000 € sur le budget principal, au titre de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, dont 5 000 € en 2005 et 71 000 € en 2006,
- 82 000 € sur le budget annexe de l'assainissement, dont 56 000 € en 2005 et 26 000 € en 2006,
- 58 000 € sur le budget annexe de l'eau, dont 32 000 € en 2005 et 26 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,